



## CONTRAT DE LOCATION TRIN-NA-NIOLE

LOCATION DU : \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

MOTIF DE LA LOCATION : \_\_\_\_\_

MONTANT DE LA LOCATION :  1 jour CHF 80. --  WEEKEND CHF 160. --  WEEKEND + vendredi CHF 180. -

1 SEMAINE CHF 200. --  2 SEMAINES CHF 360. --

10% DES VENTES, MAIS AU MINIMUM LE TARIF DE BASE DE LA LOCATION.

### **PAIEMENT :**

20 % A LA SIGNATURE, LE SOLDE 1 SEMAINE AVANT LA DATE DE LA LOCATION, A EFFECTUER SUR LE CCP NUMERO 20-7684-7 / IBAN CH17 0900 0000 2000 7684 7 DE LA SODEBEV.

### **LOCATAIRE :**

NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

TELEPHONE : \_\_\_\_\_

ADRESSEE-MAIL : \_\_\_\_\_

### **PERSONNES DE CONTACT :**

MAGALI LOETSCHER, TEL. 032/846.11.65 OU 077/436.67.84

SYLVIE RIBAAUX, TEL. 079/459.45.26

### **AUX CONDITIONS SUIVANTES :**

- ❖ TOUTES LES ASSURANCES, VOL-INCENDIE-DEGATS D'EAU, SONT PRISES EN CHARGE PAR LA SODEBEV, A L'EXCEPTION DES BIENS EXPOSES ET DE TOUT AUTE PERMIS OU PATENTE DE POLICE ;
- ❖ L'INDICATION « TRIN-NA-NIOLE » FIGURERA OBLIGATOIREMENT SUR LES AFFICHES DE L'EXPOSANT/E ;
- ❖ SONT COMPRIS DANS LE PRIX, L'EAU, L'ELECTRICITE ET LE BOIS POUR LE CHAUFFAGE ;
- ❖ SI LES LOCAUX NE SONT PAS RENDUS EN ETAT, UN MONTANT DE **CHF 80.—** SERA FACTURE.

UN CONTROLE PENDANT LA LOCATION POURRA ETRE FAIT AFIN DE VERIFIER LA BONNE UTILISATION DU LOCAL PAR LA PERSONNE QUI LE LOUE.

L'ETAT DES LIEUX ET LA REMISE DES CLES SERONT FAITS LORS D'UN RENDEZ-VOUS FIXE D'UN COMMUN ACCORD ENTRE LE/LA LOCATAIRE ET UNE RESPONSABLE DU LOCAL.

BEVAIX, LE

SIGNATURE DU/ DE LA LOCATAIRE

SIGNATURE DE LA RESPONSABLE DU LOCAL